



FICHE D'INFORMATION PRODUIT

MATERION

Section 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom commercial ou désignation du mélange	Copper Nickel Monoblock Sputter Target
No. d'enregistrement	-
Numéro de document	390
Synonymes	Aucun(e).
Date de publication	23-Juillet-2019
Numéro de version	01

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche d'information produit

Fournisseur

NOM DE LA SOCIETE	Materion Advanced Materials Group
Adresse	42 Mt. Ebo Road South Brewster, NY 10509 Etats-Unis

Division

Téléphone	1+845.279.0900
adresse électronique	Non disponible.
Personne à contacter	Non disponible.

1.4. Numéro d'appel d'urgence	CHEMTREC	1+703.527.3887
--------------------------------------	----------	----------------

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées	Fabrication de produits informatiques, électroniques et optiques, équipements électriques Recherche et développement scientifique Autres: Fabrication de matériel médical et de défense
Utilisations déconseillées	Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans) Consommateur utilise: Ménages privés (= public général = consommateurs)

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche d'information produit

Fournisseur

NOM DE LA SOCIETE	Materion Advanced Materials Group
Adresse	42 Mt. Ebo Road South Brewster, NY 10509 Etats-Unis

Division

Téléphone	1+845.279.0900
adresse électronique	Non disponible.
Personne à contacter	Non disponible.

1.4. Numéro d'appel d'urgence	CHEMTREC	1+703.527.3887
--------------------------------------	----------	----------------

Section 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Les dangers physiques, sanitaires et environnementaux du mélange ont été évalués et/ou testés, et la classification suivante s'applique.

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 et ses amendements

Dangers pour la santé

Sensibilisation cutanée	Catégorie 1	H317 - Peut causer une réaction allergique cutanée.
Carcinogénicité	Catégorie 2	H351 - Susceptible de provoquer le cancer.

Résumé des dangers

Risque présumé d'effets graves en cas d'expositions répétées ou prolongées. Susceptible de provoquer le cancer. Peut causer une réaction allergique cutanée. Peut entraîner une irritation de l'appareil respiratoire. Une exposition prolongée peut causer des effets chroniques.

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) no 1272/2008 tel que modifié

Contient : Cuivre, Nickel

Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement Danger

Mention de danger

- H317 Peut causer une réaction allergique cutanée.
- H351 Susceptible de provoquer le cancer.
- H372 Risque avéré d'effets graves pour les organes (système respiratoire) à la suite d'exposition: répétées ou d'une exposition prolongée par inhalation.

Conseils de prudence

Prévention

- P201 Se procurer les instructions avant utilisation.
- P202 Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.
- P260 Ne pas respirer les poussières/ fumées/gaz/brouillard/vapeurs/ aérosols.
- P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
- P272 Les tenues de travail contaminées doivent être conservées au poste de travail
- P280 Porter des gants/vêtements de protection/ équipement de protection des yeux/du visage
- P285 Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire

Intervention

- P312 Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin/ en cas de malaise.
- P333 + P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.
- P362 + P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
- P363 Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser.

Stockage

- P403 + P233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
- P405 Garder sous clef.

Elimination

- P501 Élimination des contenus/contenants conformément aux dispositions locales / régionales /nationales / internationales en vigueur.

Informations supplémentaires de l'étiquette

Pour plus d'informations, s'il vous plaît contacter le Département de gestion des produits au +1.216.383.4019.

2.3. Autres dangers

Aucun à notre connaissance.

Section 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Informations générales

Nom Chimique	%	N° CAS/n° CE	Numéro d'enregistrement REACH	Numéro index	Notes
Cuivre	85	7440-50-8 231-159-6	01-2119480154-42-0080	-	
Classification :	-				
Nickel	15	7440-02-0 231-111-4	01-2119438727-29-0049	028-002-00-7	
Classification :	Skin Sens. 1;H317, STOT SE 3;H335, Carc. 2;H351, STOT RE 2;H373				7,S

Commentaires sur la composition

Le texte intégral de toutes les mentions H est présenté en section 16.

Section 4: Premiers secours

Informations générales	S'assurer que le personnel médical est informé de la présence des substances impliquées et prend des précautions pour se protéger.
4.1. Description des premiers secours	
Inhalation	Amener la victime à l'air libre. Appeler un médecin si les symptômes se développent ou s'ils persistent.
Contact avec la peau	Laver avec de l'eau et du savon. Faire appel à une assistance médicale en cas d'apparition d'une irritation qui persiste.
Contact avec les yeux	Rincer à l'eau. Faire appel à une assistance médicale en cas d'apparition d'une irritation qui persiste.
Ingestion	Rincer la bouche. Faire appel à une assistance médicale si des symptômes apparaissent.
4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés	L'exposition peut entraîner inconfort, rougeur et irritation transitoire.
4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires	Traiter de façon symptomatique.

Section 5: Mesures de lutte contre l'incendie

Risques généraux d'incendie	Aucun risque exceptionnel d'incendie et d'explosion.
5.1. Moyens d'extinction	
Moyen d'extinction approprié	Poudre. Sable sec.
Moyens d'extinction inappropriés	En cas d'incendie ne pas utiliser de jet d'eau car cela dispersera le feu.
5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange	Aucun à notre connaissance.
5.3. Conseils aux pompiers	
Equipements spéciaux pour la protection des intervenants	Porter un équipement de protection adéquat.
Procédures particulières de lutte contre l'incendie	Éloigner les récipients de l'incendie si cela peut se faire sans risque.
Méthodes particulières d'intervention	Employer des méthodes normales de lutte contre l'incendie et tenir compte des dangers associés aux autres substances présentes.

Section 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence	
Pour les non-secouristes	Garder à distance tout personnel non nécessaire.
Pour les secouristes	Garder à distance tout personnel non nécessaire. Utilisez la protection personnelle recommandée à la section 8 du PIS.
6.2. Précautions pour la protection de l'environnement	Recueillir le produit répandu. Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger.
6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage	Arrêter l'écoulement du produit si cela ne présente pas de risque. Après avoir récupéré le produit, rincer la zone à l'eau.
6.4. Référence à d'autres rubriques	Non disponible.

Section 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger	Se procurer les instructions avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Veiller à une ventilation adéquate. Ne pas respirer les poussières/ fumées/gaz/brouillard/vapeurs/ aérosols. Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Éviter les expositions prolongées. Si possible, manipuler dans un système clos. Porter l'équipement personnel de protection approprié. Suivre les règles de bonnes pratiques chimiques.
7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités	Garder sous clef.
7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)	Non disponible.

Section 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

LIMITES D'EXPOSITION PROFESSIONNELLE

La Belgique. Valeurs limites d'exposition Composants	Type	Valeur	Forme
Cuivre (CAS 7440-50-8)	VME	1 mg/m ³	Poussière et brouillard.
		0,2 mg/m ³	Fumée.
Nickel (CAS 7440-02-0)	VME	1 mg/m ³	

Valeurs limites biologiques Il n'y a pas de limites d'exposition biologique pour ce ou ces ingrédients.

Procédures recommandées de contrôle Suivre les procédures standard de surveillance.

Doses dérivées sans effet (DDSE) Non disponible.

Concentrations prédites sans effet (PNEC) Non disponible.

8.2. Contrôles de l'exposition

Mesures techniques appropriées Assurer une bonne ventilation générale (généralement 10 renouvellements d'air à l'heure). Le taux de renouvellement d'air devrait être adapté aux conditions. Si c'est approprié, clôtures de processus d'utilisation, ventilation d'échappement locale, ou d'autres commandes de technologie pour maintenir les niveaux aéroportés au-dessous des limites recommandées d'exposition. Si des limites d'exposition n'ont pas été établies, maintenez les niveaux aéroportés à un niveau acceptable.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Informations générales Choisir l'équipement de protection conformément aux normes CEN en vigueur et en coopération avec le fournisseur de l'équipement de protection.

Protection des yeux/du visage Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux.

Protection de la peau

Protection des mains Porter des gants pour éviter de se couper avec le métal et de s'écorcher pendant la manutention.

- Autres Porter un vêtement de protection approprié.

Protection respiratoire En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.

Risques thermiques Porter des équipements de protection contre la chaleur, si nécessaire.

Mesures d'hygiène

Toujours adopter de bonnes pratiques d'hygiène personnelle, telles que se laver après avoir manipulé la substance et avant de manger, de boire ou de fumer. Nettoyer régulièrement la tenue de travail et l'équipement de protection pour éliminer les contaminants.

Contrôle d'exposition de l'environnement

Informez les cadres ou superviseurs concernés de tout rejet dans l'environnement.

Section 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect

État physique	Solide.
Forme	Solide.
Couleur	Cuivre
Odeur	Aucun(e).
Seuil olfactif	Non applicable.
pH	Non applicable.
Point de fusion/point de congélation	1083 ° C (1981,4 ° F) évalué / Non applicable.
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	Non applicable.
Point d'éclair	Non applicable.
Taux d'évaporation	Non applicable.
Inflammabilité (solide, gaz)	Non applicable.
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	
limite inférieure d'inflammabilité (%)	Non applicable.

Limite d'inflammabilité – inférieure (%) température	Non applicable.
limite supérieure d'inflammabilité (%)	Non applicable.
Limite d'inflammabilité – supérieure (%) température	Non applicable.
Limite d'explosivité inférieure (%)	Non applicable.
Limite d'explosivité – supérieure (%)	Non applicable.
Limite d'explosivité – supérieure (%) température	Non applicable.
Pression de vapeur	Non applicable.
Densité de vapeur	Non applicable.
Densité relative	Non applicable.
Solubilité(s)	
Solubilité dans leau	Insoluble.
Coefficient de partage (n-octanol/eau)	Non applicable.
Température d'auto-inflammabilité	Non applicable.
Température de décomposition	Non applicable.
Viscosité	Non applicable.
Propriétés explosives	Non explosif.
Propriétés comburantes	Non comburant.
9.2. Autres informations	
Densité	8,93 g/cm ³ évalué
Explosibilité	Non applicable.

Section 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité	Le produit est stable et non réactif dans des conditions normales d'utilisation, de stockage et de transport.
10.2. Stabilité chimique	Ce produit est stable dans des conditions normales.
10.3. Possibilité de réactions dangereuses	Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.
10.4. Conditions à éviter	Contact avec des substances incompatibles.
10.5. Matières incompatibles	Des oxydants forts.
10.6. Produits de décomposition dangereux	On ne connaît pas de produits de décomposition dangereux.

Section 11: Informations toxicologiques

Informations générales	L'exposition professionnelle à la substance ou au mélange peut provoquer des effets indésirables
Informations sur les voies d'exposition probables	
Inhalation	L'inhalation prolongée peut être nocive.
Contact avec la peau	Peut causer une réaction allergique cutanée.
Contact avec les yeux	Peu probable du fait de la forme du produit.
Ingestion	Faible danger présumé en cas d'ingestion.
Symptômes	Peut causer une réaction allergique cutanée.
11.1. Informations sur les effets toxicologiques	
Toxicité aiguë	Peut causer une réaction allergique cutanée.
Corrosion/irritation cutanées	Peu probable du fait de la forme du produit.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Peu probable du fait de la forme du produit.
Sensibilisation respiratoire	Non classé.

Sensibilisation cutanée	Peut causer une réaction allergique cutanée.
Mutagenicité des cellules germinales	Non classé.
Carcinogénicité	Susceptible de provoquer le cancer.

Monographies du CIRC. Évaluation globale de la cancérogénicité

Nickel (CAS 7440-02-0)

2B Peut-être cancérogène pour l'homme.

Toxicité reproductrice	Non classé.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique	Non classé.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée	Risque présumé d'effets graves pour les organes (système respiratoire) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
Danger par aspiration	Ne constitue pas un danger par aspiration.
Informations sur les mélanges et informations sur les substances	Aucune information disponible.
Autres informations	Non disponible.

Section 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité	Il n'y a pas de données de toxicité pour ce ou ces ingrédients.
12.2. Persistance et dégradabilité	Aucune donnée n'est disponible sur la biodégradabilité du produit.
12.3. Potentiel de bioaccumulation	Non disponible.
Coefficient de partage n-octanol/eau (log Kow)	Non disponible.
Coefficient de bioconcentration (BCF)	Non disponible.
12.4. Mobilité dans le sol	Non disponible.
12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB	Cette substance ou ce mélange n'est pas classé comme PBT ou vPvB.
12.6. Autres effets néfastes	Non disponible.

Section 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets résiduels	Éliminer le produit conformément à la réglementation locale en vigueur. Les doublures intérieures ou récipients vides peuvent conserver des résidus de produit. N'éliminer cette matière et son récipient qu'en prenant toutes les précautions nécessaires (voir : Instructions relatives à l'élimination).
Emballages contaminés	Les récipients vides peuvent contenir des résidus de produit. Respecter les avertissements de l'étiquette même quand le récipient est vide. Les conteneurs vides doivent être acheminés vers un site agréé pour le traitement des déchets à des fins de recyclage ou d'élimination.
Code des déchets UE	Le code de déchet doit être attribué en accord avec l'utilisateur, le producteur et les services d'élimination de déchets.
Informations / Méthodes d'élimination	Recueillir et réutiliser ou éliminer dans des récipients scellés en décharge agréée. Élimination des contenus/contenants conformément aux dispositions locales / régionales / nationales / internationales en vigueur.
Précautions spéciales	Éliminer conformément à toutes les réglementations applicables.

Section 14: Informations relatives au transport

ADR	14.1. - 14.6.: Le produit n'est pas soumis à la réglementation internationale sur le transport des marchandises dangereuses.
RID	14.1. - 14.6.: Le produit n'est pas soumis à la réglementation internationale sur le transport des marchandises dangereuses.
ADN	14.1. - 14.6.: Le produit n'est pas soumis à la réglementation internationale sur le transport des marchandises dangereuses.
IATA	14.1. - 14.6.: Le produit n'est pas soumis à la réglementation internationale sur le transport des marchandises dangereuses.

IMDG

14.1. - 14.6.: Le produit n'est pas soumis à la réglementation internationale sur le transport des marchandises dangereuses.

Section 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementations de l'UE

Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone, Annexe I et II, avec ses modifications

N'est pas listé.

Règlement (CE) n° 850/2004 concernant les polluants organiques persistants, Annexe I et ses modifications

N'est pas listé.

Règlement (UE) n° 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe I, partie 1 et ses modifications

N'est pas listé.

Règlement (UE) n° 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe I, partie 2 et ses modifications

N'est pas listé.

Règlement (UE) n° 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe I, partie 3 et ses modifications

N'est pas listé.

Règlement (UE) n° 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe V et ses modifications

N'est pas listé.

Règlement (CE) n° 166/2006 concernant la création d'un registre européen des rejets et des transferts de polluants, Annexe II, avec ses modifications

Cuivre (CAS 7440-50-8)

Nickel (CAS 7440-02-0)

Règlement (EC) n° 1907/2006 (REACH), Article 59, paragraphe 10, Liste des substances candidates actualisée par l'ECHA

N'est pas listé.

Autorisations

Règlement (CE) n° 1907/2006, REACH, Annexe XIV Substance soumise à autorisation, et ses amendements

N'est pas listé.

Restrictions d'utilisation

Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), Annexe XVII, Substances soumises à restrictions de mise sur le marché et d'utilisation, et ses modifications

Nickel (CAS 7440-02-0)

Directive 2004/37/CE : concernant la protection des travailleurs contre les risques liés à l'exposition à des agents cancérigènes ou mutagènes au travail, avec ses modifications

N'est pas listé.

Autres réglementations UE

Directive 2012/18/UE concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses, et ses modifications

Cuivre (CAS 7440-50-8)

Autres réglementations

Le produit est classé et étiqueté conformément aux directives de la CEE ou aux lois du pays concerné. Les femmes enceintes ne doivent pas travailler avec ce produit si elles courent le moindre risque d'exposition.

Réglementations nationales

Conformément à la directive 94/33/CE sur la protection des jeunes au travail, les personnes âgées de moins de 18 ans ne peuvent pas travailler avec ce produit. Se conformer à la réglementation nationale concernant l'emploi des agents chimiques.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de sécurité chimique n'a été mise en œuvre.

Section 16: Autres informations

Liste des abréviations

Non disponible.

Références

Non disponible.

Informations de formation

Suivre les instructions dispensées pendant la formation lors de la manipulation de ce matériau.

Clause de non-responsabilité

Ce document a été préparé à l'aide de données provenant de sources considérées être techniquement fiables et les informations sont considérées être correctes. Materion ne garantit cependant pas l'exactitude des informations qu'il contient, que ce soit de manière expresse ou implicite. Materion ne peut pas prévoir toutes les conditions dans lesquelles ces informations et produits seront utilisés et les conditions réelles d'utilisation sont indépendantes de sa volonté. L'utilisateur est donc tenu d'évaluer toutes les informations disponibles lors d'une utilisation donnée de ce produit et de se conformer aux lois, réglementations et statuts fédéraux, d'état, provinciaux et locaux.

Pour éviter tout malentendu ou toute supposition incorrecte par le destinataire de la fiche technique, il doit être clairement compris que les informations remises ne le sont pas sous forme de fiche de données de sécurité (SDS), mais qu'il s'agit en fait d'une fiche technique préparée volontairement en suivant autant que possible les directives pour fiche de données de sécurité du Règlement (UE) n° 453/2010 de la Commission du 20 mai 2012 (REACH/SDS).